Image not found or type unknown

Prud'hommes et porter plainte au parti civil

Par **PIT1**, le **30/01/2009** à **11:50**

Bonjour,
intérimaire j'ai étais victime d'un AT,mon épouse est reconnue tierce personne.En mars l'affaire sera jugé aux prud'hommes pour:travail sans contrat de travail,licenciement le premier jour d'arret est refus de délivrance de la feuille d'AT ainsi de suite...
Ma question est:est il exact que mon épouse peut se porter parti civil envers mon ex employeur du fait de son statut de tierce personne essentiellement du au changement de notre vie depuis ce jour ,puis je également me porter parti civil pour discrimination volontaire de sa part de ne pas avoir délivré la feuille d'AT obligatoire au vu de la législation sur le code du travail.
Mon handicap est que j'ai une jambe invalide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés